

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUILLET 2020

Le conseil municipal s'est réuni le neuf juillet deux mille vingt à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 2 juillet 2020

I-DÉLIBÉRATIONS

1. Acquisition d'un bien immobilier (bâti et terrain) cadastré parcelles AC 418 et AC 481 – 34/36, rue du chemin de fer

Monsieur Le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal le projet d'acquisition d'un bien immobilier (bâti et terrain) cadastré parcelles AC 418 et AC 481 situé 34/36, rue du Chemin de Fer.
Après estimation des Domaines, le montant est fixé à 330 000 €.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir le bien immobilier (bâti et terrain), cadastré parcelles AC 418 et AC 481 au 34/36, rue du chemin de fer,

2. Subvention au titre de la création d'équipements sportifs de proximité d'intérêt régional - City Park

Dans le cadre de la création du city Park, Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter le dossier auprès du conseil régional en vue d'obtenir une subvention au titre « d'Équipement sportif de proximité ».

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

APPROUVE l'opération présentée pour un montant total de 70 803,33 € HT soit 84 964 € TTC ainsi que son plan de financement,

II-DECISION

1. Transfert du Droit de Prémption à l'EPFIF - parcelles AB 1339 - 1340 - 1341 - 1342 - 21 rue Godard Desmarets - DIA AMG GAMEIRO

De transférer, dans le cadre de la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile de France, signée en date du 27 janvier 2016 avec la commune de DAMPMART, son droit de prémption à l'EPFIF pour l'acquisition de la parcelle AB 1339 - 1340 - 1341 - 1342 -21 rue Godard Desmarets - DIA AMG GAMEIRO.

Fin de la séance à 21h22

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH